

Le séisme d'Epagny du 15 juillet 1996

Roland Daviet - Maire d'Epagny

**Il s'est produit à 2h13
avec une magnitude
estimée à 5,3.
La localisation
situait l'épicentre
à la commune d'Epagny
(Haute Savoie),
avec une profondeur
du foyer de 3 km.**

Dans la zone épiscopale, l'intensité VII – VIII a été atteinte. Dans le monde entier, un grand nombre de stations sismologiques l'ont enregistré (par exemple en Asie Centrale ou dans le centre des Etats-Unis). Heureusement, sur l'ensemble de la commune, aucun dégât corporel n'a été à déplorer, mais 590 déclarations de sinistre ont été enregistrées (50 émanant du Centre Commercial du Grand Epagny).

Plusieurs bâtiments communaux ont dû être démolis ou entièrement rénovés à cause des déstabilisations suite au séisme (une ferme, la salle des fêtes, l'église, la mairie, la bibliothèque, le cimetière). Concernant le réseau d'eau, les réservoirs ont dû être purgés et l'eau a fait l'objet de différentes analyses. Le débit de la source « Chez les Roux » a été modifié et n'a pas repris son cours à ce jour. Depuis le séisme de 1996, un Plan de Prévention des Risques Naturels a été

**590 déclarations
de sinistre
ont été
enregistrées**

prescrit par le préfet. A Epagny, il a été approuvé le 29 janvier 2009 et annexé au POS par arrêté du 07 avril 2009. Il est donc opposable aux tiers.

Le règlement du PPRn impose des prescriptions à respecter pour les nouveaux projets ainsi que pour les biens et activités existants. Il est consultable sur le site de la Mairie d'Epagny : <http://www.epagny.mairies74.org/Pages/urbanisme/ppr/ppr.html>

Un plan communal de sauvegarde a été élaboré. C'est un outil de prévention (diagnostic des risques) et d'intervention (modalité d'alerte et d'information). Différents points de la commune ont été identifiés pour constituer une « cellule d'approvisionnement » (matériels, lits de camps, outillages...). Tous les deux ans une réunion d'information de la population, visant à reprendre les informations de base, est organisée (la prochaine aura lieu le vendredi 30 septembre 2011 à 19h à la Salle d'animation).

Un système électronique de gestion des cloches de l'église a été mis en place : différentes sonneries sont programmées pour alerter la population en cas



Les dégâts de l'église d'Epagny
© Mairie d'Epagny

de danger immédiat. Une liste des entreprises de la commune pouvant être réquisitionnées a été élaborée. Une convention de fourniture d'aliments de première nécessité et d'eau a été passée avec l'hyper Marché local. Un DI-CRIM a été élaboré et distribué à la population, il est mis à jour tous les deux ans.

Les informations liées à la prévention des risques sont diffusées dans un cadre particulier et spécifique voulu, afin de ne pas « déstabiliser » les populations fragiles ayant souffert de cet événement.

